

Subventions versées par la commune de Bagneux au titre de l'année 2024 – Données essentielles des conventions de subventions d'un montant égal ou supérieur à 23 000€

La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques et le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de cette loi fixent à 23 000 euros le seuil au-delà duquel une convention doit obligatoirement être conclue entre les personnes publiques et les associations. Le décret n°2017-779 du 5 mai 2017 fixe les données essentielles des conventions de subventions que la commune doit rendre publiques sous forme électronique. Conformément à la réglementation, le tableau ci-après présente les données essentielles des conventions et de leurs avenants signés par la Ville de Bagneux avec les associations concernées au titre de l'exercice 2024.
N° SIRET de la Ville de Bagneux : 219 200 078 00216.

Association subventionnée	Objet de la convention	Délibérations d'approbation des conventions et de leurs avenants, et d'attribution des subventions	Montant total de subvention versée par la commune	Dont :				Période de versement
				Subvention municipale de Fonctionnement	Appel à projet Citoyen	Contrat de Développement territorial du Département (reversement)	Politique de la Ville départementale (reversement)	
Plus petit cirque du monde (PPCM) SIRET : 392 483 483 00054	<p>Le PPCM, entreprise sociale et solidaire sous forme associative œuvrant au niveau local, régional et international, est spécialisé sur les disciplines du cirque social et des cultures émergentes.</p> <p>Implanté dans le quartier Tertres-Cuverons, il entend créer ou recréer des liens entre les habitants d'un même territoire, en proposant des ateliers, des stages de pratiques et de découvertes circassiennes, des rencontres professionnelles, des actions d'accompagnement des projets artistiques, des évènements.</p> <p>Son projet se décline à partir des axes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueil de projets artistiques et culturels émergents, et d'initiatives artistiques, culturelles et citoyennes, issues du quartier des Tertres-Cuverons et de Bagneux - Actions pédagogiques et artistiques : en direction des enfants, des jeunes et des familles du quartier et de la ville, du département et de la région Ile-de-France dans le cadre scolaire, périscolaire et extrascolaire. - Activités artistiques à finalité d'insertion et de réinsertion des publics prioritaires : enfants des quartiers les plus défavorisés, jeunes adultes en situation d'insertion professionnelle, instituts médico-éducatifs, maisons de retraite, les prisons... - Pratiques artistiques amateurs de l'école du cirque avec des cours réguliers et des stages ouverts aux habitants du territoire. Les populations accueillies vont de la petite enfance aux personnes âgées. - Développement d'une offre de formation dans le domaine de la pré-qualification des jeunes animateurs et artistes, dont des jeunes gens ayant connu des parcours scolaires difficiles, ainsi qu'une offre dans le domaine de la formation des formateurs en cirque social et pratiques artistiques solidaires. - Recherche de labels permettant de développer la création et l'activité du PPCM : le PPCM a obtenu début 2023 le label centre culturel de rencontre - La coopération au niveau international et ultra-marin - La diffusion des spectacles et l'accueil d'évènements. <p>Outre un soutien financier, la commune apporte au PPCM un soutien logistique avec la mise à disposition gratuite du bâtiment du centre des arts du cirque et des cultures émergentes.</p>	<p>► Convention initiale du 14/03/2016 Délibération n° DEL_20160209_11 du 09/02/2016</p> <p>► Avenant n°20 du 28/03/2024 Délibération n° DEL_20240319_30 du 19/03/2024</p> <p>► Avenant n°21 du 20/06/2024 Délibération n° DEL_20240620_22 du 20/06/2024</p>	253 000 €	238 000 €			15 000 €	Versement en une fois après chaque délibération d'octroi

<p>Club olympique multisports de Bagneux (COMB) SIRET : 785 287 681 00049</p>	<p>Le COMB est la 1^{ère} association sportive de la Commune par l'ampleur de son activité et le nombre de ses adhérent·e·s. Il rassemble ainsi près de 4 000 adhérent·es et 24 sections, proposant des activités allant du loisir à la compétition.</p> <p>En partenariat avec la Commune, le COMB participe largement à la mise en œuvre de la politique sportive municipale, notamment via les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La proposition d'une offre de loisirs et de compétition sur un champ disciplinaire vaste, pour tous les Balnéolais, avec un encadrement de qualité ; - Des services mutualisés aux sections (recherche de subvention, appui à la gestion) adossés à une gestion financière solidaire entre disciplines ; - Une implication importante dans la programmation et l'animation sportive de la ville (événementiel, actions à destination des scolaires, des familles) et dans le rayonnement de Bagneux, notamment via l'organisation de compétition et le sport de haut niveau ; - une contribution déterminante dans la politique d'éducation au sport scolaire municipale, via notamment la mise à disposition d'animateurs du COMB, l'articulation avec l'école municipale des sports (EMS), le travail avec les centres de loisirs et les centre sociaux et culturels (CSC) notamment ; <p>Le COMB est également un partenaire engagé sur les axes municipaux du Sport pour tous, visant notamment à maintenir et développer le sport au féminin ; faciliter l'accès social aux pratiques sportives en utilisant tous les dispositifs de soutien aux cotisations en vigueur et par une politique tarifaire adaptée ; faciliter l'accès du sport aux personnes porteuses de handicap.</p> <p>Outre un soutien financier, la ville apporte également un soutien logistique au COMB via :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise à disposition des installations sportives de la ville pour les activités du club ; - la mise à disposition de locaux administratifs et techniques à titre gratuit ; - la possibilité de recourir à des emplacements publicitaires pour la promotion des manifestations du club et à en percevoir des recettes, selon des modalités étroitement encadrées par la convention ; - le soutien du club en termes de réalisation ou reproduction de supports de communication ; - la mise à disposition sous forme de prêt ou de location à tarif préférentiel, de véhicules municipaux. 	<p>► Convention du 08/04/2024 Délibération n° DEL_20240319_26 du 19/03/2024</p> <p>► Avenant n°1 à la convention Délibération n° DEL_202400620_22 du 20/06/2024</p>	<p>439 000 €</p>	<p>389 600 €</p>		<p>44 400 €</p>	<p>5 000 €</p>	<p>Versement en une fois après chaque délibération d'octroi</p>
<p>Régie de quartier SIRET : 484 950 696 00035</p>	<p>L'association Régie de quartier de Bagneux est un acteur local agréé d'insertion sociale et professionnelle, qui mène des actions d'insertion et accompagne les Balnéolais dans leur parcours de retour à l'emploi. La Régie recrute des Balnéolais en difficulté face à l'emploi et les accompagne pendant une durée maximale de 24 mois dans une approche globale : l'association forme les demandeurs d'emploi et les aide à élaborer un projet professionnel.</p>	<p>► Convention du 26/03/2024 Délibération n° DEL_20240319_31 du 19/03/2024</p>	<p>24 000 €</p>	<p>24 000 €</p>				<p>Versement en une fois après chaque délibération d'octroi</p>

	Elle est aussi un acteur de l'économie sociale et solidaire, qui contribue à construire une citoyenneté urbaine en retissant les liens sociaux dans les quartiers classés prioritaires, par de nouveaux modes de participation à la vie de la cité. La commune apporte un soutien financier, ainsi qu'un soutien logistique via la mise à disposition de locaux à titre gratuit.							
Office balnéolais du sport (OBS) SIRET : 310 711 767 00031	L'OBS est une association sportive dont l'objet principal est de permettre au plus grand nombre l'accessibilité à une pratique physique et sportive dans le respect des valeurs du sport. Ainsi au quotidien, l'OBS soutient, encourage et impulse toutes initiatives visant à développer la pratique de l'éducation physique et des sports. L'OBS œuvre pour : - Préserver la santé des sportifs et développer le contrôle médico-sportif ; - Promouvoir le fair-play pour lutter contre la violence dans le sport ; - Fédérer le mouvement sportif local. L'association organise pour cela : - La gestion d'un centre médico-sportif agréé ; - Un programme de lutte contre l'obésité et le surpoids (nutrition / alimentation) ; - des activités sport-santé habilitées par l'ARS dans le cadre du dispositif APA (prescription d'activités physiques adaptées par des médecins) ; - la promotion de l'éthique sportive, du sport et des valeurs citoyennes, de l'esprit sportif via le challenge du fair-play, des interventions dans les écoles, les centres de loisirs, les collèges et dans les quartiers de la ville. La commune apporte un soutien financier, ainsi qu'un soutien logistique via la mise à disposition de locaux à titre gratuit.	► Convention du 05/04/2024 Délibération n° DEL_20240319_29 du 19/03/2024 ► Avenant n°1 à la convention Délibération n° DEL_20240620_22 du 20/06/2024	92 850 €	85 500 €		1 350 €	6 000 €	Versement en une fois après chaque délibération d'octroi
Tous au Web SIRET : 809 479 405 00015	Tous au web est une association dont l'objet est d'aider à l'insertion numérique, au moyen de projets éducatifs et pédagogiques à destination des particuliers, des collectivités et des organismes de formation ou autres. Ses projets incluent notamment : formations web, cours et remises à niveau en bureautique, projets informatiques scolaires, projets seniors, ou encore aide à la correction et mise en page de documents. Depuis sa création, l'association offre une réponse à des besoins croissants de réduction de la fracture numérique et de réconciliation des publics balnéolais avec les technologies actuelles. Dans le domaine de l'accès au droit, Tous au Web assure aujourd'hui quatre permanences d'aide aux démarches en ligne. L'association propose également des permanences d'accompagnement à la scolarité, ainsi que des formations thématiques en petits groupes. La commune apporte un soutien financier, ainsi qu'un soutien logistique via la mise à disposition de locaux à titre gratuit.	► Convention du 21/03/2024 Délibération n° DEL_20240319_32 du 19/03/2024 ► Avenant n°1 à la convention Délibération n° DEL_20240620_22 du 20/06/2024	27 000 €	5 000 €			22 000 €	Versement en une fois après chaque délibération d'octroi
Comité d'action sociale	Le CASC des personnels des établissements publics communaux de Bagneux est une association à vocation	► Convention du 21/03/2024	145 280 €	145 280 €				Versement en une fois

<p>et culturelle des personnels et des établissements publics communaux de Bagnaux (CASC) SIRET : 485 219 216 00010</p>	<p>sociale qui œuvre dans un esprit d'entraide et de solidarité pour le développement de l'accès à la culture, aux loisirs, au sport et au tourisme en direction du personnel communal des services municipaux et du centre communal d'action sociale, que ce soit le personnel actif (1 000 personnes) ou retraité (200 personnes), ainsi que de leur famille. Le CASC prend également en charge le cadeau offert traditionnellement au personnel féminin dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes. Compte tenu de l'intérêt social et culturel du CASC, l'association bénéficie d'un soutien de la commune via le versement d'une subvention de fonctionnement. Outre son soutien financier, la commune apporte un soutien logistique au CASC, au moyen de la mise à disposition : - d'un local - d'un poste de secrétaire</p>	<p>Délibération n° DEL_20240319_24 du 19/03/2024</p>						<p>après chaque délibération d'octroi</p>
<p>Bagnaux Environnement SIRET : 528 794 985 00028</p>	<p>Bagnaux Environnement est une association balnéolaïse d'intérêt général dont l'objet est la protection de l'environnement et de la qualité de vie sur le territoire de la commune de Bagnaux et de ses alentours. Elle se donne pour objectifs : - de sensibiliser à la protection de la nature, en reconnectant émotionnellement le citoyen urbain à son environnement naturel, à travers des ateliers et des animations ; - de développer des projets concrets de résilience locale, en réinventant nos modes de vie pour les rendre plus autonomes et plus respectueux de l'environnement, dans l'esprit du mouvement des "villes et territoires en transition" ; - de redécouvrir et transmettre des savoir-faire anciens et nouveaux liés à la nature, en favorisant les échanges de pratiques au sein de l'association ainsi qu'en créant des ateliers pour le grand public. Concrètement, ses actions se traduisent par : - l'animation d'ateliers de sensibilisation au développement durable et aux enjeux environnementaux en direction de divers publics, scolaires et particuliers ; - la gestion d'une recyclerie et d'un fablab éphémères ; - sa participation à la gestion de la friche écologique des 3 mares et d'une "forêt-jardin" ; - la récupération et la distribution d'inventus alimentaires bio ; - l'animation d'ateliers "Fabriqu'O'Naturel" (fabrication de cosmétiques et produits ménagers naturels) ; - des formations découverte : fabrication numérique, électronique, codage, Arduino. En outre, l'association a participé à de nombreux événements. En 2022, 1960 personnes ont bénéficié des actions menées par Bagnaux Environnement, dont 70% de Balnéolais. En 2023, en plus de ses actions récurrentes, l'association reprend la gestion de l'Agrocité qui fera partie intégrante d'un Tiers-Lieu incluant également la</p>	<p>► Convention du 28/03/2024 Délibération n° DEL_20240319_23 du 19/03/2024 ► Avenant n°1 à la convention Délibération n° DEL_20240620_22 du 20/06/2024 ► Avenant n°2 à la convention Délibération n° DEL_20240620_23 du 20/06/2024</p>	<p>50 000 €</p>	<p>40 000 €</p>	<p>2000 €</p>		<p>8 000 €</p>	<p>Versement en une fois après chaque délibération d'octroi</p>

	Recyclerie BE et le Recyclab, trois entités, situées sur le terrain du gymnase Romain Rolland et mises gratuitement à disposition de Bagneux Environnement par la Ville, de même qu'un pavillon et une Forêt jardin.							
Fondation des Apprentis d'Auteuil SIRET : 755 688 799 01118	<p>La Fondation des apprentis d'Auteuil gère l'école privée Saint-Gabriel. La subvention communale correspond à l'engagement de la commune pour la participation aux dépenses de fonctionnement de l'école primaire privée sous contrat Saint-Gabriel pour les enfants balnéolais scolarisés en maternelle et en élémentaire, dans le cadre de l'instruction obligatoire à partir de la petite section de maternelle, sur la base d'un forfait fixé par année scolaire à 616 euros par élève balnéolais de maternelle ou d'élémentaire à partir de la petite section de maternelle.</p> <p>Le montant annuel de participation de la commune est calculé chaque année en fonction de la liste arrêtée correspondant au nombre d'élèves balnéolais scolarisés à l'école primaire Fondation d'Auteuil – Saint-Gabriel à la rentrée scolaire.</p> <p>La participation de la commune est versée en une seule fois pour l'année scolaire de référence au début de l'année d'exercice budgétaire n+1.</p> <p>La convention est établie pour une période de 3 années scolaires à compter de la rentrée scolaire 2022/2023. Elle deviendrait caduque si le contrat d'enseignement passé entre l'Etablissement Saint-Gabriel et l'Etat était dénoncé.</p>	► Convention du 12/12/2022 Délibération n° DEL_20221212_30 du 12/12/2022	En attente de la liste arrêtée du nombre d'enfants balnéolais scolarisés cette année					Versement en une fois en début d'année civile
Institut d'éducation et des pratiques citoyennes (IEPC) SIRET : 434 447 660 00037	<p>L'IEPC est une structure privée associative dont l'objet est l'accueil collectif régulier et occasionnel des enfants de 0 à 4 ans (avant l'entrée à l'école maternelle). Il s'agit d'une structure privée associative par le développement de crèches adaptées aux personnes en situation d'insertion professionnelle, notamment des familles monoparentales. Ce dispositif leur permet d'accéder à l'emploi tout en bénéficiant des solutions de garde pour leur enfant pendant leur formation, leur stage ou leur travail.</p> <p>A Bagneux, l'IEPC gère la crèche multi accueil Arc-en-Ciel. Cette crèche de 45 berceaux est agréée par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (avis favorable de la PMI du 7 octobre 2011) et conventionnée par la Caisse d'Allocation Familiales (C.A.F) des Hauts-de-Seine.</p> <p>Les places sont attribuées exclusivement aux enfants balnéolais selon les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50% des places sont ouvertes aux enfants balnéolais dont le père et/ou la mère sont inscrits dans une démarche d'insertion sociale et professionnelle, quelle qu'en soit sa nature : contrat à durée déterminée, intérim, formation... - Les places restantes seront attribuées en fonction des besoins de la structure, en veillant au respect d'un équilibre garant d'une mixité sociale. <p>Les principales recettes de l'association, outre la participation des familles et la subvention de la commune de Bagneux, sont constituées des</p>	► Convention du 24/02/2021 Délibération n° DEL_20210126_21 du 26/01/2021	70 000 €	70 000 €				Versement trimestriel – 3 acomptes + solde

	<p>participations financières du Département des Hauts-de-Seine, de la C.A.F et de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires.</p> <p>La commune de Bagneux entend, au moyen de la subvention qu'elle attribue, à contribuer à la pérennité financière de ce type de structure, tout en soutenant la réinsertion professionnelle et la mixité sociale.</p> <p>L'I.E.P.C s'engage à ce que le projet d'établissement de la crèche Arc-en-Ciel soit cohérent avec le projet social de la collectivité et le projet éducatif des établissements d'accueil du jeune enfant de la commune , et ce afin de garantir la cohérence des politiques en direction de la Petite Enfance sur le territoire.</p> <p>La subvention versée par la commune est établie sur la base d'un forfait journalier, calculé sur la base de 12€/place/nombre de jours annuels d'ouverture de la structure.</p> <p>La subvention par place est allouée à partir du jour réel d'accueil de l'enfant et jusqu'à son jour de départ définitif de la structure, sans dépasser le nombre de 45 places.</p>							
--	---	--	--	--	--	--	--	--